

## MEDIATION DANS LES ARRONDISSEMENTS

### 1/ Les commissions d'arrondissement

Depuis les Etats Généraux en novembre 2010, 6 arrondissements ont mis en place ces commissions pour trouver des solutions partagées entre riverains et professionnels de la nuit concernant les conflits d'usages de la nuit.

- 11<sup>e</sup> arrondissement : cf. fiche jointe.
- 10<sup>e</sup> arrondissement : cour des petites écuries, les riverains et les responsables d'établissements se sont mis d'accord sur des engagements communs, qui permettent l'installation de terrasses à titre provisoire et expérimental en contrepartie d'engagement de régulation de la clientèle et de fermeture à 23h. (Un certain nombre de clauses concernent aussi la propreté). Les Pierrots de la nuit sont aussi intervenus. Signature prévue en juillet.
- 9<sup>e</sup> arrondissement : suite aux réunions qui se sont tenues et des engagements pris, il semble qu'un établissement ne respecte pas ses engagements (fermeture des parois vitrées et clients qui consomment à l'extérieur), la PP est intervenue pour le verbaliser, les autres maintiennent leurs efforts.
- 13<sup>e</sup> arrondissement : les discussions sont en cours, pour aboutir à la signature d'une charte.
- Les organisations de professionnels de la nuit ont sollicité des interventions pour des conflits dans le 17<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement, une phase de diagnostic et d'échanges menée par les mairies d'arrondissement est en cours.

Avant le prochain comité de suivi des EGN, Mao Peninou réunira à nouveau les référents des mairies d'arrondissement afin de faire un point sur la situation après la période estivale.

### 2/ Les correspondants de nuit

Les correspondants de nuit (CDN) exercent une mission de médiation. Celle-ci comporte deux volets : d'une part, la prévention des nuisances et des incivilités (rappel à la règle face à un comportement incivique, explications...) et, d'autre part, la résolution des "petits" conflits entre usagers sur l'espace public, entre personnes marginalisées, entre voisins ou membres d'une même famille.

En outre, les CDN assurent une veille sociale. Ils effectuent également une veille technique et résidentielle, et alertent les services techniques sur des dysfonctionnements (voirie, propreté, épaves, dangers imminents...).

À titre expérimental, 4 équipes de CDN travailleront les vendredis et samedis de 15h48 à 2 heures du matin du 21 juin au 31 août inclus. L'expérimentation sera mise en place dans 5 secteurs (équipes 10/11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> St Blaise), 1 à 2 équipes de 3 à 4 agents seront présentes dans chaque secteur.

### 3/ Propreté

La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) consulte actuellement les mairies d'arrondissement sur le choix de sanisettes qui pourraient rester ouvertes jusqu'à 1h du matin. Actuellement, ces équipements ferment à 22h.